

DÉLIBÉRATION N° CB 15-02 DU 25 JUIN 2015

**relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du Comité de bassin Seine-Normandie du 4 décembre 2014**

Le Comité de bassin,

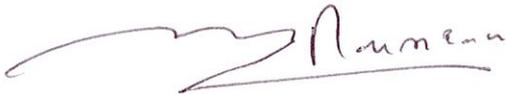
Vu le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2014 vous a été envoyé par courrier le 28 janvier 2015.

DÉLIBÈRE

Article unique

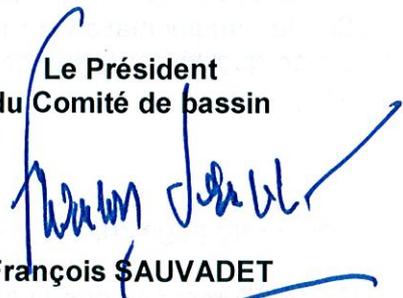
Le Comité de bassin Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2014 sous réserve des observations ci-annexées.

**La Secrétaire
du Comité de bassin**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Comité de bassin**



François SAUVADET

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 15-02 DU 25 JUIN 2015
RELATIVE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE DU 4 DÉCEMBRE 2014

Il y a lieu de lire page 5 :

Était absent excusé au titre du collège des « usagers »

M. BREDEAU et M. LETURCQ

Il a lieu de lire page 20, 6^{ème} paragraphe :

M. LECUSSAN estime que la relation entre biologie, physico-chimie, hydromorphologie et substances spécifiques est fondamentale. Les connaissances actuelles s'avèrent insuffisantes pour parvenir par le biais d'indicateurs plus simples **quelles** sont les substances physico-chimiques ou spécifiques **qui ont un impact sur** la biologie et **donc sur la classification d'état de** la masse d'eau.

Page 21, 1^{er} paragraphe :

M. LECUSSAN soulève également la problématique **dans la dernière révision de l'annexe X de la DCE** de l'augmentation du nombre de substances, mais aussi et surtout, de la baisse des normes de qualité environnementale, qui lui fait craindre une difficulté accrue dans l'atteinte des objectifs.

Il y a lieu de lire page 30, 2^{ème} paragraphe :

M. HALBECQ rappelle que la Manche est le premier département d'élevage de France, avec un corps de **900 000** bovins. Elle a commencé le PMPOA ...